



République Française – Département de la Moselle

## COMMUNE D'ABRESCHVILLER

78 rue du Général Jordy - 57560



# Autorisation semestrielle de prélèvement à échéance pour les factures d'eau et engagement

### **Demandeur**

Mme  M.

Référence abonné :

NOM (ou RAISON SOCIALE) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° et rue : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

N° Tel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

### **Propriété concernée (sauf si identique à précédente)**

N° et rue : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Déclare par la présente opter pour le règlement semestriel auprès du trésor public de Sarrebourg par prélèvement automatique de mes factures d'eau, dans le cadre du contrat référencé ci-dessus. Sauf notification contraire de ma part, ce contrat sera reconduit automatiquement au 1er janvier de chaque année.

Je m'engage :

- dès la réception des factures de vérifier et signaler immédiatement toute erreur auprès de la mairie au 03 87 03 70 32 ou [mairie@abreschviller.fr](mailto:mairie@abreschviller.fr) (pour éviter un prélèvement erroné)
- à signaler en mairie tout changement de RIB (pour éviter un rejet de prélèvement)
- à signaler en mairie toute vente d'immeuble ou déménagement en communiquant le relevé contradictoire du compteur d'eau (pour facturer au nouvel occupant)
- à communiquer le relevé de confiance en mairie au mois de mars (le cas échéant une estimation sera faite)
- à permettre l'accès au compteur en septembre pour le contrôle avant l'hiver et le relevé obligatoire par un agent communal (ou prévoir un RV au préalable en cas d'absence prévue)
- à signaler toute anomalie constatée sur le réseau d'eau ou sur ma conduite d'eau

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

« Lu et approuvé » + signature